

[Texte]

Est-ce qu'il y a des questions? Any questions on this bill before I proceed with the clause by clause study?

M. Savard: Monsieur le président, s'il vous plaît.

Le président: Oui.

M. Savard: Serait-il possible d'avoir une copie du texte de madame?

M. Deniger: J'ai fait quelques photocopies, monsieur le président. Je n'en ai malheureusement pas fait assez. Si vous en avez, on pourra les distribuer.

Le président: Alors, le greffier s'occupe de les distribuer.

J'aurais une question à vous poser, Mlle Roy.

Mlle Roy: Oui.

Le président: Vous nous avez dit que la loi ne permet pas certaines activités syndicales ou dites syndicales.

Mlle Roy: Oui.

Le président: Comment se fait-il que votre organisme ait effectivement été mêlé à des activités syndicales sans avoir le droit de le faire?

Mlle Roy: Je pense que ceci résulte de l'évolution de la Guilde. J'avoue que je ne suis pas vraiment préparée à répondre à cette question sauf que je sais que la Guilde de la Marine marchande du Canada a beaucoup évolué.

Maintenant, si vous me permettez, monsieur le président, je vous suggère de poser la question à M. Cook ou à M. Sjoquist qui sont en mesure eux de vous répondre sur cet aspect.

Le président: Je vous la posais à vous comme agent parlementaire mais si M. Sjoquist ou M. Cook . . .

Mlle Roy: Mais maintenant, M. Sjoquist s'adresse en anglais là . . .

Le président: Oui, oui. Nous avons la traduction simultanée ici.

Mlle Roy: Bon, très bien.

Le président: Monsieur Cook, si vous voulez bien.

Mr. Robert F. Cook (President, Canadian Merchant Service Guild, Petitions): Yes. In 1919, when we first were incorporated, the organization was more a fraternal and insurance-covering organization. As the years went on, the necessity of having representation on working conditions and occupation became necessary. Consequently, the leaders of the organization went to the Department of Labour and applied for and gained certification as a bargaining unit for the officers on the ships. To date, we have 45 certifications now recognized by the Department of Labour, covering 105 companies in Canada.

The Chairman: My question, Mr. Cook, was, how could you be in these activities if you had not the legal standing, or the legal situation, to be in this situation?

Mr. Cook: The government gave us that recognition, sir, over the years. The organization started originally on the west coast. In 1967, the organization, with all the other marine trade unions, was in trusteeship. The trustees were then under the authority of Judge René Lippe. Wanting this to become a national organization, the trustees, who were a representative body of the government, through the use of their legal advisers

[Traduction]

Are there any questions? Y a-t-il des questions sur ce projet de loi avant que nous passions à son étude article par article?

Mr. Savard: Please, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Savard: Would it be possible to get a copy of Mrs. Roy's text?

Mr. Deniger: Mr. Chairman, I made a few photocopies. Unfortunately, I do not have enough. If you have some you can circulate them.

The Chairman: The Clerk is taking care of that.

Miss Roy, I have a question for you.

Miss Roy: Yes.

The Chairman: You said that the Act does not allow for certain union activities or so-called union activities.

Miss Roy: Yes.

The Chairman: How is it that your association did take part in union activities without being entitled to do so?

Miss Roy: I think this is a result of the evolution of the Guild. Actually, I am not really prepared to answer such a question, all I can say is that the Canadian Marine Service Guild has changed quite a lot.

If you will allow me, Mr. Chairman, I suggest that you ask this question to Mr. Cook or to Mr. Sjoquist who will be better able to answer.

The Chairman: I was asking you that question as you are the Parliamentary agent, but if Mr. Sjoquist or Mr. Cook . . .

Miss Roy: But Mr. Sjoquist can only speak in English . . .

The Chairman: Yes, yes, we have simultaneous translation.

Miss Roy: All right.

The Chairman: Mr. Cook, if you please.

M. Robert F. Cook (président, Guilde de la Marine marchande du Canada, demandeur): Oui. Lorsque la Guilde fut créée, en 1919, c'était essentiellement aux fins d'unir fraternellement les marins et de leur offrir une assurance. Au fil des années, il est devenu nécessaire de les représenter pour toutes les questions concernant leurs conditions de travail et leur emploi. De ce fait, les dirigeants de l'association ont demandé au ministère du Travail d'être accrédités en tant qu'unité de négociations pour les officiers de navires. A l'heure actuelle, nous avons 45 accréditations reconnues par le ministère du Travail, lesquelles couvrent 105 sociétés au Canada.

Le président: Monsieur Cook, je voulais savoir comment il vous était possible de participer à des activités syndicales vu que la loi ne vous le permet pas.

M. Cook: Au fil des ans, monsieur, nous avons été reconnus par le gouvernement. C'est sur la côte ouest que notre association est née. En 1967, comme tous les autres syndicats de la Marine marchande, nous avons été placés en curatelle. Les administrateurs relevaient alors de l'autorité du juge René Lippe. Comme ils voulaient que nous devenions une association nationale, les administrateurs, qui représentaient le gou-